L'ABEILLE.

(BULLIT, MAGNE & CO
No. 21, RUE DE CHARTRE.

CONDITIONS:

Douze piastres par an, pour la ville, payables d'avance; pour les abonnés hors la ville résidant dans la campagne et publiant leurs journaux hebdomadaires, payables de même pour toute l'année, seront admis à souscrire pour la moitié du prix ci-dessus. Pour les abonnés de la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera souscrit avant que ne soit connu de la rédaction, son adresse complète et exacte. Les souscripteurs ne pourront changer leur adresse sans en donner avis par écrit, sans de plus avoir payé le terme dans lequel ils commencent ne soit arrivé à son expiration. Tout changement demandé sera considéré comme nouvelle souscription, et conséquente exige le paiement préalable d'un terme d'avance. Les abonnés hors la ville ne seront pas subséquente. Tout changement demandé sera considéré comme nouvelle souscription, et conséquente exige le paiement préalable d'un terme d'avance. Les abonnés hors la ville ne seront pas subséquente. Tout changement demandé sera considéré comme nouvelle souscription, et conséquente exige le paiement préalable d'un terme d'avance. Les abonnés hors la ville ne seront pas

LES ANNONCES qui ne seront pas payées par avance seront insérées à raison de un dollar par carré pour chaque insertion.